

**ENVIRONNEMENT.**

Des éoliennes indésirables près des plages du Débarquement

Vent de révolte dans le Calvados. Plusieurs associations se battent contre l'implantation d'une centaine de mâts éoliens à une dizaine de kilomètres au large d'Arromanches.

FRÉDÉRIC MOUCHON | 03.05.2011, 07h00

Les antiéoliens ne se mobilisent plus seulement à terre pour défendre les « paysages à la française » ou la ligne de crête du Mont-Saint-Michel. Ils portent désormais le combat en mer contre les fermes éoliennes offshore. Le gouvernement souhaite implanter six cents pylônes au large des côtes entre la baie de Somme et la Loire-Atlantique.

Ces « moulins à vent » alimenteront en électricité deux millions de foyers mais ils offrent surtout à Nicolas Sarkozy, attendu aujourd'hui à Gravelines (Nord) pour détailler la politique énergétique de la France, l'occasion de « verdir » son discours pronucléaire. Sauf que parmi les zones d'implantation envisagées (au large du Tréport, de Fécamp, de Courseulles-sur-Mer, de Saint-Brieuc et de Saint-Nazaire), l'une se situe en face des sites historiques du Débarquement. Précisément à 12 km d'Arromanches, mondialement célèbre depuis le 6 juin 1944 pour son port artificiel.

Patrimoine historique contre transition énergétique

Autant dire que le projet est dans la ligne de mire de l'association Port Winston-Churchill, qui défend le patrimoine des Alliés et les plages du D-Day. « Une procédure a été lancée en 2006 pour que les plages du Débarquement soient classées au Patrimoine mondial de l'Unesco, ce qui est totalement incompatible avec l'implantation d'un parc éolien offshore », argumente le président de l'association, Gérard Lecornu.

« Nous nous efforçons de maintenir l'ensemble des sites du Débarquement comme ils étaient en juin 1944, alors pourquoi venir les défigurer ? » s'interroge l'amiral Christian Brac de la Perrière, président du comité du Débarquement.

Opposant historique aux éoliennes, le président de la Fédération environnement durable (FED) enfonce le clou : « Vu le nombre de combattants qui sont morts sur ces plages, ce serait une infamie pour la France de ne pas protéger de tels lieux de mémoire », estime Jean-Louis Butré.

Au conseil général du Calvados, on défend en revanche un projet qui générera « une rente annuelle de 3M€ » pour le département grâce à la redevance. « Mieux vaut un gros projet en mer dont l'impact visuel depuis la côte sera quasiment nul pour des lieux de mémoire que de multiples petits projets d'éoliennes sur terre », souligne le directeur général adjoint chargé de l'environnement, Thierry Masson.

Président du groupe Europe Ecologie au conseil régional de Basse-Normandie, Mickaël Marie défend lui aussi le développement de l'éolien offshore et surtout la nécessité de « se projeter dans l'avenir ». « Préparer la transition énergétique du XXI^e siècle en mettant en valeur l'énorme potentiel éolien non exploité au large de nos côtes, ce n'est pas faire injure aux combattants d'hier », insiste-t-il.

Le Parisien

Droits de reproduction et de diffusion réservés - Copyright LE PARISIEN 2011
